

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 6 Avril 2017, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes BARRAS, DENEUBOURG, PAIN, THOMASSE, DOS SANTOS et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Présence exceptionnelle de Mme COCARD, trésorière principale de Châtillon Coligny

Absent : M. DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Mme DOS SANTOS Clarisse.

Secrétaire : M. LOURDEL

Début de séance : 20H05

Le compte rendu du conseil du 16 mars dernier est approuvé à l'unanimité.

1- VOTE des TAUX pour les 3 taxes

Monsieur CORABOEUF demande à ce que les impôts 2017 ne soient pas augmentés. Mme COCARD précise que la Commune de St Maurice sur Aveyron est dans la moyenne des taxes appliquées dans le canton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux en 2017 comme l'an passé, à savoir :

- Taxe d'habitation 11.50%
- Taxe foncière 14.28%
- Taxe foncière non bâti 45.10%

2- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

APE : 600 €. Association qui reverse ses fonds à la Coopérative scolaire.

ADREP : 270 € (déduction faite du coût de fabrication de la clé de la Maison des Associations)

Comité des fêtes : 200 €

Amicale des anciens élèves: 130 €

FC de Saint Maurice : 300 €

Pétanque. Loisirs de Saint Maurice: 200 €

Aidons Lilou à marcher : 100 €

Pelotes et chiffons :200 €

CFA Champignelles : 60 €

MFR Ste Geneviève : 60 €

SEG : 200 €

ADAPEI 45 : 60 €

SLC Châtillon : 270€

UNCAFN (ONAC) : 50€

Aide à domicile UNA : 100 €

EREA : 60€ par enfant soit 120€

Soit un total de 2920 Euros

VOX POPULI : pas de demande faite mais si une demande est faite elle sera présentée au conseil.

3- BUDGETS COMMUNES et ASSAINISSEMENT

Pour le budget communal :

Madame DUMAS donne lecture des comptes de gestion et administratif du budget communal au Conseil Municipal.

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 23.781,03€ et un excédent d'investissement de 19.749,50 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2017 suivant :

- En section d'investissement pour la somme de 149.062 €
- En section de fonctionnement pour la somme de 730.512 €.

Pour le budget Assainissement :

Madame DUMAS donne lecture des comptes de gestion et administratif du budget assainissement au Conseil Municipal.

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 27.133,55 € et un excédent d'investissement de 195.489,62 €.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au Conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2017 suivant :

- En section d'investissement pour la somme de 230.820,00 €
- En section de fonctionnement pour la somme de 98.244,73 €

4- BUDGET GROUPE SCOLAIRE

Madame DUMAS donne lecture des comptes de gestion et administratif du budget groupe scolaire au conseil municipal.

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1.300,63€.

La doyenne, Mme DENEUBOURG, demande au conseil de bien vouloir procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion est également approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve et vote le budget primitif 2017 suivant :

En section de fonctionnement pour la somme de 178.300,63 €.

5- DESIGNATION DU DELEGUE pour la FOURRIERE ANIMALE

Madame THOMASSE se propose d'être titulaire en tant que délégué pour la fourrière animale du LOIRET.

Madame DOS SANTOS se propose d'être suppléante en tant que délégué pour la fourrière animale du LOIRET.

6- QUESTIONS DIVERSES

- **Informatique mairie**

Il est constaté un dysfonctionnement au niveau du matériel informatique de la Mairie. Les ordinateurs n'ont pas assez de puissance par rapport aux logiciels de travail sur les postes. Un devis a déjà été fait par Promosoft de 3.700 € HT. Dans cette configuration il faudra également repayer l'installation des logiciels.

Un second devis est en cours auprès de DELIXIR, pour cette fois-ci uniquement augmenter la puissance sans les changer : coût approximatif de 1000 €.

On reste dans l'attente du devis exact de DELIXIR.

- **Achat de bois ancienne station de pompage**

Une proposition d'achat de bois sur pied pour en faire des piquets a été faite à la mairie. La question reste en suspens pour connaître le prix. La personne intéressée peut cependant faire une proposition à la commune. Le marché serait actuellement entre 10 et 12 € le stère.

- **Eclairage public**

Plusieurs administrés de la Route de Bel Air ont fait la demande à Monsieur CORABOEUF d'une étude d'éclairage public par la Communauté de Communes dans cette rue. Monsieur CORABOEUF va faire la demande de rallongement de ligne.

- **Feu d'artifice**

Monsieur CORABOEUF demande au conseil de se positionner sur la date du feu d'artifice, traditionnellement le 13 juillet. Des avantages et des inconvénients pour les dates proposées (13, 14 ou 15 juillet). Le 13 juillet est validé à 7 voix pour.

- **Carrefour ancienne mairie**

Dangerosité du carrefour. Demande faite à M. GROENEWEG pour voir si quelque-chose peut-être fait auprès du Conseil Départemental.

Fin du conseil à 22h10.